



ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS LOCALES

2022 BEVAIX

Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2014

Séance Ouverte à : 20h03

Comité :

Présents : M. Gilbert Uldry, Mme Ghislaine Calvarin, M. Robert Baertschi, M. Gilbert Calvarin, Mme Georgette Uldry, M. Walter Fiedler, Mme Karynn Schiavi.

Préambule :

Le président prend la parole et souhaite la bienvenue pour cette assemblée générale à la Rouvraie. Il souhaite aussi la bienvenue au représentant de la commune, M. Gilbert Bertschi. Il salue notre président de commune M. Cédric Maire, arrivé à 20h23.

Il lit l'ordre du jour, aucune modification n'est demandée.

1. Appel :

Présents : Les Accordéonistes "l'Amitié", l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, l'Association Maison des Jeunes, l'Association des Paralysés, le Centre de jeunesse "La Rouvraie", le Chœur d'hommes "Le Vignoble", la Compagnie des Mousquetaires, le Club de Jass, le Club Nautique, les Dames paysannes, le F.C. Bevaix, le F.C Amicale Bevaix, La Fanfare Bevaix-Béroche, le Groupe de la sclérose, le Groupe des Scouts de l'Abbaye, le Groupe d'Enseignement des premiers secours, les Biviades, le Lions-Club, la Paroisse du Joran, les Samaritains, la Société de Gym, les bénévoles de la St-Nicolas, la Société de Développement, la Société de Mycologie, le Uni hockey, le Volley-ball.

Excusés : Le Tennis Club, Les Baladins, l'Atelier Bougies bricolages.

Absents : L'APEEB, l'Aviculture Cuniculture, la Confréries des vignerons, l'Aristoloché.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 2013 :

Le PV a été envoyé par courrier. Approuvé à l'unanimité.

3. Rapports :

A) du Président :

Le président donne lecture de son rapport pour la période d'avril 2013 à mars 2014. Les activités de l'ASLB : 17 avril, réunion pour le départ de 2 membres du comité. Il parle du départ de M. Losey, il était responsable du cellier des encaveurs et c'est M. Claude Bavaud qui a repris le flambeau.

Il remercie M. et Mme Calvarin pour leur présence à chaque loto. Il les remercie pour la vente des billets de chance. La présence de l'ASLB à chaque loto est appréciée. Une séance avec crieurs a eu lieu. Le 20 novembre, nous avons répondu à un joueur de loto concernant l'utilisation de tablettes. Nous avons fait l'acquisition de nouveaux talkie-walkie.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

B) de la trésorière :

Les comptes ont été vérifiés le 12 février 2014. La caissière donne un résumé des comptes et reste à disposition de l'assemblée.

Aucune remarque.

C) des vérificateurs :

M. Pierre-Alain Bohnenstenguel lit son rapport et demande à l'assemblée de donner décharge à la caissière.

Approuvé à l'unanimité.

4. Nominations statutaires :

A) du président : Le vice-président prend la parole, et demande que le président soit renommé pour une année. Approuvé par applaudissements.

B) du comité: Le président présente le comité. Il les nomme un par un.
Le reste du comité est élu pour une année par applaudissements.

C) des vérificateurs de comptes : 1^{er} La Rouvraie, 2^{ème} Le uni hockey , suppléant Club de Jass.

5. Démission-admission :

Aucune.

6. Agenda juillet 2015 à juin 2016 :

Le président demande s'il y a une société intéressée par la date du 31.12.14, personne n'est intéressé. Il reprend la lecture de l'agenda depuis janvier 2015. Le 28 mars les accordéonistes feront leur soirée au Temple et non à la salle. Le loto de la Maison des jeunes se fera le 11 octobre à la place du mois de septembre 2014.

L'agenda est établi pour la période mentionnée.

7. Fête nationale jeudi 1er août 2014:

La fête aura lieu au stand de tir et sera organisée par la commune. Le président demande s'il y a des sociétés qui aimeraient donner un coup de main, personne n'est pour l'instant intéressé.

8. Grande salle :

Le président lit une lettre envoyée par le président du FC Bevaix. Celui-ci qui n'est pas content que toutes les sociétés n'aient pas été convoquées à l'assemblée organisée par l'ASLB pour discuter de la future salle polyvalente. Il dit aussi que l'assemblée est considérée comme nulle et demande que ce cas soit discuté à l'assemblée générale.

Explication : Cette séance a été fixée précipitamment pour faire activer les choses et personne n'a été convoqué. C'est par le bouche-à-oreilles que des gens se sont trouvés dans la salle et ont participé. Cette lettre a été signée par les personnes présentes. D'après les statuts, le comité de l'ASLB a eu le droit de faire cette séance.

M. René Schleppi prend la parole et demande s'il y a aussi d'autres intervenants : il dit que c'est lui qui est l'instigateur de cette démarche, qu'il ne faut pas mettre l'ASLB dedans. Il tenait à avoir des renseignements

sur cette fameuse grande salle. Il reparle du questionnaire que toutes les sociétés ont reçu en 2008 afin de donner leurs besoins concernant la nouvelle salle, il était clair que la scène avait été demandée. Il réitère ses besoins d'avoir une grande salle polyvalente pour faire vivre les associations, les spectacles, les écoles, la fanfare, etc.

M. Robert Kaech prend la parole et se rallie à la cause de M. René Schleppe. Il demande une infrastructure adéquate. Il tient aussi à souligner les besoins actuels de la fanfare. Elle n'a plus de place pour jouer dans la grande salle et y mettre les personnes qui viennent la voir. Il parle aussi de la vétusté de la scène actuelle que la fanfare doit monter elle-même. Il répète que son but n'est pas de bloquer le projet mais de le faire changer avant que la première pierre soit posée.

Les objectifs sont de trouver un terrain d'entente.

Le président de l'assemblée rappelle qu'actuellement nous pouvons mettre 500 à 600 personnes lors des lotos. Avec la nouvelle salle, selon les plans, il y aura 12 tables en moins. Il faut aussi tenir compte de l'atelier bougies qui se fera au détriment des lotos.

Mme Muriel Denzler demande si la surface est plus petite ou plus grande.

M. Cédric Maire prend la parole, il dit que toutes les sociétés ont reçu le questionnaire mais toutes n'ont pas répondu.

La salle actuelle a pour but premier de faire de l'éducation physique. Donc l'exigence principale pour la nouvelle grande salle reste l'éducation physique, en particulier pour les écoles.

La surface actuelle est d'environ 850 m² contre 1400 m² pour la nouvelle.

Sur les 46 projets qui ont été présentés, aucun ne proposait de scène fixe car elle ne figurait pas dans le cahier des charges pour une question de coût.

L'aspect budgétaire est très important et il faut essayer de faire un maximum pour satisfaire tout le monde sans dépasser le budget.

Une demande de crédit de 490'000 francs sera votée le 31 mars par le conseil général. Elle sera suivie d'un délai référendaire de 40 jours.

S'il y a référendum et que la population décide de tout arrêter, il faudra des années avant de voir un nouveau projet.

Si celui-ci est accepté, une salle de substitution devra être mise en place. Ensuite un comité technique sera formé, il sera composé d'une personne pour 5 sociétés, d'un intendant et d'un professeur d'éducation physique.

Les demandes d'aménagement devront être soumises à l'architecte pour voir si elles sont réalisables.

Si le besoin d'une salle de spectacle se fait sentir, les autorités devront revoir le projet.

M. Cédric Maire rappelle que c'est d'abord une salle de sports qui est prévue et non une salle de spectacle, même si avec le temps, la salle actuelle a servi à bien d'autres activités.

Le président de l'assemblée donne l'historique de la salle en précisant que les premières manifestations se faisaient au collège et qu'ensuite elles ont été déplacées à la grande salle. Nous devons en tenir compte aujourd'hui pour que les sociétés puissent continuer à vivre.

Mme Martine Gilliard prend la parole, et remercie toutes les personnes qui ont donné des explications.

Selon elle, si au niveau du sport ça paraît excellent, au niveau des autres sociétés ce n'est pas le cas. En plus des points déjà soulevés, elle mentionne le fait que la cantine n'est pas pratique. Elle demande également si la location va coûter plus cher. En effet, si il y a moins de monde dans les lotos et que les charges sont plus lourdes, les sociétés ne vont plus s'en sortir.

M. Cédric Maire répond que le prix n'augmentera pas même s'il ne connaît pas encore le montant des subventions. Pour l'instant, l'extérieur est définitif. L'intérieur peut encore être modulable, sauf les 2 salles de sports, dites de type "Macolin", qui ne pourront pas être modifiées.

Concernant le référendum, ce n'est ni une menace, ni un ultimatum, mais une possibilité.

Dans la salle actuelle, nous pouvons mettre des tables sans souci des normes. Mais pour la nouvelle salle, il y aura des normes que nous devons respecter.

Le projet qui a été retenu est très simple et il répond au mieux à tous les vœux des citoyens. Si dans le comité technique une personne voit la possibilité de mettre une scène fixe, il n'y aura pas de soucis, pour autant que les coûts restent plus ou moins identiques.

M. François Despland prend la parole. Au niveau politique, le crédit doit passer car nous avons réellement besoin d'une nouvelle salle. Mais pas comme elle nous a été présentée. Il fait mention du nombre de places de parc qui est un vrai problème au centre du village. Il est également important de faire des amendements afin d'être sûrs que les changements se feront. Et pourquoi ne pas faire une étude un peu plus visionnaire d'une grande salle et de l'aménagement du verger ? Cette grande salle pourrait être mise en valeur avec un terrain plat, en ajoutant des places de parcs, un projet pour les 50 prochaines années.

M. René Schleppe reprend la parole. La salle de Cortagora avait une enveloppe de 5,5 millions en 1990. Au final elle a coûté 8 millions et à l'heure actuelle elle coûterait 11 millions. Nous ne voulons pas une salle de luxe mais une salle où les sociétés pourront donner leurs spectacles. Faisons une salle de spectacle à Closel 10, maintenant qu'il n'y a plus d'arbre. Il rappelle que la scène avait été clairement demandée dans le questionnaire envoyé en 2008. Et qu'en est-il des subventions ?

M. Cédric Maire précise qu'il a déjà parlé des subventions, et que pour le projet, il n'a pas décidé seul. Il y avait un bureau de pilotage et beaucoup de personnes ont été consultées. La scène n'est utilisée que 4 fois par année, c'est pourquoi le bureau de pilotage n'en a pas tenu compte.

Le projet n'occupera pas plus de place au sol que maintenant car il sera sur deux niveaux décalés. Pour les places de parcs, nous devons respecter les normes qui sont de 58 places dont 6 pour handicapés. Par contre, faire un parking plus tard serait envisageable.

Mme Nathalie Dubail explique qu'elle est très contente du projet car le uni hockey ne peut pas organiser ses tournois à Bevaix, les salles de sports étant trop petites. Actuellement, ils louent les salles aux Cerisiers, mais la location est relativement chère.

Mme Muriel Denzler fait savoir qu'elle est très partagée. Elle a fait partie du comité de pilotage. 3 groupes sur 4 ont voté pour le projet, mais ils n'étaient pas au courant qu'une scène avait été demandée. Elle avait fait la demande de voir les sociétés locales et la réponse a été que ce n'était pas nécessaire. Avec le projet actuel, ce sera impossible de rajouter une scène fixe. Elle trouve dommage de ne pas l'avoir su avant et que c'est du gâchis.

Mme Martine Gilliard demande comment les 1400 m² seront définis ?

Comme déjà dit, la salle sera sur deux étages en décalé. Il y aura une coursive pour 70 personnes et en bas, sans les tables, nous pourrions mettre 700 personnes, ou 70 tables en respectant les normes.

Muriel fait remarquer que selon les plans ce sont 600 places debout.

M. Gilbert Bertschi prend la parole. Est-ce que nous voulons une salle pour aujourd'hui ou voir plus loin et penser à ceux qui seront là dans 50 ans ? Ne devrions-nous pas faire une vraie salle de spectacles au lieu de regarder sur une courte période ?

9. Information loto :

Message du crieur principal M. René Chautems. Le président lit sa lettre.

Le président rappelle que c'est aux sociétés d'enlever les barrières pour que les voitures puissent accéder au parking du collège.

10. Divers :

M. Bavaud prend la parole. Les sociétés qui prennent la cantine doivent laisser les caisses en place. Ne pas les remettre dans le cellier mais les laisser sous le comptoir.

C'est Georgette qui s'occupe du ravitaillement de la cantine.

M. Pierre-Alain Bohnenstenguel remercie la commune d'avoir changé les tables.

Le président termine l'assemblée en annonçant qu'une verrée, des limonades et un plat froid sont offerts par l'ASLB.

Séance levée à : 21h55.

La secrétaire : Karynn Schiavi